

## **BOURSES ET AIDES – MOBILITE A L'ETRANGER**

Plusieurs possibilités de financement s'offrent aux élèves souhaitant effectuer une partie de leur cursus à l'étranger. Voici une liste non exhaustive des différents dispositifs existants.

### **Dispositifs gérés par la Direction des Relations Internationales et Partenariats Entreprises de l'Ecole**

Si vous êtes intéressées merci de contacter Mme Judith D'ANGELO : [judith.d-angelo@enpc.fr](mailto:judith.d-angelo@enpc.fr).

#### **Bourses Erasmus + - Mobilités en Europe**



Ces bourses, financées par l'Union européenne, sont destinées aux étudiants effectuant le deuxième semestre de leur première et deuxième année, leur stage court ou long, leur troisième année dans une université européenne partenaire de l'École dans le cadre du programme Erasmus +. Des bourses peuvent également être attribuées aux élèves effectuant leur PFE dans un pays européen. Parmi les critères de sélection seront étudiés: les critères académiques, les motivations et le projet professionnel.

Dans le cadre du programme Erasmus + les montants des allocations mensuelles ont été fixés selon le pays de destination :

**Pays du groupe 1** : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède | 280 euros pour les mobilités d'études. 430 euros pour les mobilités de stage.

**Pays du groupe 2** : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal | 230 euros pour les mobilités d'études, 380 euros pour les mobilités de stage.

**Pays du groupe 3** : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie | 180 euros pour les mobilités d'études, 330 euros pour les mobilités de stage.

Un même élève peut participer au programme Erasmus + plusieurs fois au cours de sa scolarité sans dépasser désormais 24 mois de mobilité Erasmus (ou 12 mois par cycle d'études). Les périodes de mobilité peuvent toutefois être scindées au cours de la scolarité.

Dans le cas des mobilités d'études et/ou stage/PFE les demandes de bourse doivent être dirigées à la Direction des Relations Internationales et des Partenariats Entreprises (Marie Bouchegnies, Coordinatrice du programme Erasmus +) au moins 2 mois avant le départ en

mobilité (en juillet pour les départs au 1er septembre, et en décembre pour les départs au 2ème semestre).

## Bourses de la Région Île de France



Attribuées sur critères sociaux et sur proposition de l'École, elles couvrent toutes les destinations. Les élèves disposant d'un quotient familial inférieur ou égal à 19 190 € (montant susceptible d'être modifié) peuvent en faire la demande.

### Aides à la mobilité de la CDEFI

#### Programme ARFITEC

La CDEFI a mis en place plusieurs programmes de coopération internationale en matière d'éducation. L'École participe au programme ARFITEC.

A travers les projets soutenus par la CDEFI les élèves effectuant une période d'études dans un de nos partenaires en Argentine (UNL et UBA) peuvent bénéficier d'une allocation forfaitaire pour le trajet.



#### Programme BRAFITEC

La CDEFI a mis en place plusieurs programmes de coopération internationale en matière d'éducation. L'École participe au programme BRAFITEC.

A travers les projets soutenus par la CDEFI les élèves effectuant une période d'études dans un de nos partenaires au Brésil (UFMG, UFRJ, UNB, ITA) peuvent bénéficier d'une allocation forfaitaire pour le trajet.



### Bourses et prêts de la Fondation des Ponts

La Fondation des Ponts accorde chaque année un certain nombre de bourses d'excellence (bourses Jacques Coiffard), et octroie également de prêts d'honneur (à hauteur de 6000€) aux élèves réalisant une partie de leur cursus à l'étranger.



Fondation des Ponts

## Autres dispositifs

D'autres dispositifs existent en fonction du pays de destination. Ils ne sont pas gérés par l'Ecole et vous devrez contacter vous-même les organismes qui les mettent en place.

Voici quelques exemples :

### **Prêts Erasmus + (Erasmus + Masters Loans)**

Les prêts Erasmus+ pour masters sont garantis par l'UE et assortis de conditions de remboursement favorables. Ils peuvent contribuer à financer un master dans un pays participant au programme Erasmus+.

Leur but est d'aider les étudiants de troisième cycle et de les protéger contre les difficultés financières en prévoyant des garanties sociales:

- prêts ne nécessitant pas de garanties personnelles ou familiales, favorisant ainsi l'égalité d'accès;
- taux d'intérêt favorables, inférieurs au marché;
- modalités de remboursement qui accordent aux étudiants un délai allant jusqu'à deux ans pour trouver un emploi avant de commencer à rembourser.

Les étudiants doivent s'adresser directement aux banques ou agences de prêts participantes (BRED Banque Populaire, Caisse d'épargne).

[https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/opportunities/individuals/students/erasmus-plus-master-degree-loans\\_fr](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/opportunities/individuals/students/erasmus-plus-master-degree-loans_fr)



## **CHINE**

Les bourses CSC sont destinées aux élèves français des écoles de ParisTech désirant effectuer leur dernière année d'études dans des universités chinoises. La bourse couvre de manière non exhaustive le logement sur le campus, les frais d'assurance maladie et permet d'obtenir une allocation mensuelle de subsistance.



Pour plus d'informations : [www.campuschina.org/scholarships](http://www.campuschina.org/scholarships)

**ETATS-UNIS****Bourses Fulbright**

La bourse Fulbright permet de financer aux étudiants ayant validé trois années d'études supérieures, un séjour diplômant dans une université américaine. Le montant annuel de la bourse est compris entre \$6 000 à \$45 000 pour une année académique. La date limite d'envoi des candidatures est fixée à décembre de l'année précédant le projet de mobilité.



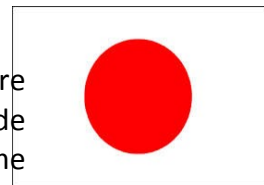
**Cycle 2021-2022 : compétition ouverte**

**Date limite de dépôt de candidature : 1er décembre 2020**

Pour plus d'informations : <https://fulbright-france.org/fr/bourses-fulbright-partenaires/programmes/etudiants/programme-etudiant>

**JAPON****Bourse MEXT**

Le Ministère japonais de l'Éducation MONBUKAGAKUSHO (MEXT) offre une quinzaine de bourses d'études et de recherche (nombre de bourses à confirmer) à des étudiants français ayant achevé le 2ème cycle universitaire (titulaire d'une maîtrise ou ayant achevé la 1ère année d'un master). Ces bourses sont accordées pour l'ensemble des disciplines littéraires (sciences humaines et sociales), artistiques et scientifiques.



Pour plus d'informations :

[http://www.fr.emb-japan.go.jp/education/bourses/etudes\\_et\\_recherche/index.html](http://www.fr.emb-japan.go.jp/education/bourses/etudes_et_recherche/index.html)

**2 voies possibles :**

- Ambassade (prochain appel à candidature en mai 2021 pour une intégration en m+16 – octobre 2022). Elle concerne toutes les Universités et tous les Départements.
- Civil Engineering U-Tokyo (dépôt d'un dossier d'admission en Novembre n-1 an). Prochain dépôt des candidatures en novembre 2020 pour une intégration en octobre 2021.

**Bourses délivrées par le Japan Student Services Organization (JASSO)**

Cet organisme offre des bourses d'études aux élèves préalablement inscrits dans une université japonaise.

Pour plus d'informations : [http://www.jasso.go.jp/study\\_j/scholarships\\_sfisij\\_e.html](http://www.jasso.go.jp/study_j/scholarships_sfisij_e.html)

**Bourse Jiyuu - Hugo Sarrade**

D'un montant de 5 000 euros, cette bourse vient en aide à un(e) étudiant(e) désireux (se) d'effectuer un stage de 3 mois minimum au Japon dans le but d'enrichir sa formation scientifique. Elle s'adresse à un(e) élève ingénieur des Écoles de ParisTech.

<http://fondationparistech.org/agir/attirer-meilleurs-talents/bourse-jiyuu-hugo-sarrade/>

## ROYAUME-UNI

Le British Council gère différents dispositifs de bourse. Pour plus d'informations vous pouvez vous renseigner directement sur leur site internet : <https://www.britishcouncil.fr/etudier/bourses>



## PAYS-BAS

Le Réseau franco-néerlandais accorde des aides financières à la mobilité, destinées à des étudiants en master et à des doctorants, toutes disciplines confondues, pour un séjour d'études, de recherche ou un stage aux Pays-Bas. Ces « Bourses Éole » sont attribuées sur la base d'une sélection stricte des meilleurs projets. Ces bourses d'un montant unique variant de 500 à 1000€, s'adressent par exemple à des doctorants devant faire un séjour de recherche aux Pays-Bas dans le cadre de leur formation doctorale. Elles peuvent ainsi contribuer au bon fonctionnement d'une thèse en cotutelle ou en codirection.



<http://nlfr.eu/bourses/>

## ALLEMAGNE

### Bourses de l'Université franco-allemande (UFA)

Les bourses de l'UFA concernent les élèves en cursus de double diplôme avec la Technische Universität de Munich. Ces élèves peuvent bénéficier d'un soutien financier de l'Université franco-allemande qui, à la différence des bourses Erasmus dont la durée ne peut pas excéder 12 mois, couvre la totalité du séjour en Allemagne. En 2020, leur montant s'élève à 300 € par mois.



### Bourses et aides de la DAAD

La DAAD met en place plusieurs dispositifs d'aides et bourses destinées aux ressortissants français désireux d'effectuer une période d'études diplômante ou une période de recherche en Allemagne.



[http://paris.daad.de/conditions\\_generales.html](http://paris.daad.de/conditions_generales.html)

### Bourses BAYFRANCE - Centre de coopération universitaire franco-bavarois

Ce programme s'adresse à tout étudiant inscrit dans une université (ou Grande Ecole) française ou bavaroise souhaitant effectuer un séjour d'études ou un stage de recherche dans le pays partenaire. Le soutien constitue une aide supplémentaire à d'autres financements et sert à couvrir les frais initiaux de la période à l'étranger. L'aide à la mobilité consiste en une somme fixe de 500 € indépendante de la durée du séjour ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour les frais de voyage pouvant aller jusqu'à 450 € (entre le lieu de l'université d'origine et celui de l'université d'accueil). La durée minimale est de quatre mois pour un séjour d'études et d'un mois pour un stage de recherche. Les stages en entreprise ne peuvent être financés.

<https://www.bayern-france.org/fr/subventions-bourses/notre-subvention-pour-etudiants/>

Plusieurs sites listent aussi d'autres dispositifs et aides, voici quelques liens :

<https://www.campusfrance.org/fr/ressource/flyer-campusbourses-le-catalogue-en-ligne-des-programmes-de-bourse>

<http://www.etudionsaletranger.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>